



Phoenix Action SG

TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, CI-APRÈS LE « TITRE DE CRÉANCE » OU « TITRE ».

Produit de placement risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».

Durée d'investissement conseillée : 5 ans (hors activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé⁽¹⁾). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique intervient si, à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, le cours de l'action SOCIETE GENERALE SA clôture en hausse par rapport à son Cours Initial⁽³⁾. L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de maturité (Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾ ou Date de Remboursement Final⁽²⁾ selon le cas).

- **Émetteur :** Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch Ratings A+)⁽⁴⁾.
L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'émetteur.
- **Éligibilité :** contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance vie. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- **Catégorie d'investisseurs :** cet instrument financier s'adresse à des investisseurs professionnels et non-professionnels.
- **Cotation :** Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Période de commercialisation :** du 02/01/2023 au 28/04/2023. Montant du nominal de l'Émission limité à 50 millions d'euros⁽⁵⁾.
- **ISIN :** FR001400EIO5

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/CE).

⁽¹⁾ Le mécanisme automatique de remboursement anticipé et ses conditions sont détaillées dans cette brochure (pages 4 et 7).

⁽²⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽³⁾ Cours de clôture à la Date de Constatation Initiale du 28 avril 2023.

⁽⁴⁾ Notations en vigueur au 5 décembre 2022. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

⁽⁵⁾ Une fois atteint le montant du nominal total de l'Émission prévu dans les Conditions Définitives (« Final Terms »), la commercialisation du produit Phoenix Action SG pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

Phoenix Action SG

POINTS CLÉS

- Un investissement d'une durée maximum de 5 ans⁽¹⁾.
- L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action SOCIETE GENERALE SA (code Bloomberg : GLE FP, code Reuters : SOGN.PA) (l'« Action ») pour une durée de 1 an à 5 ans. Le remboursement du Titre « Phoenix Action SG » est conditionné à l'évolution de cette action **calculée dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis**.
- Du trimestre 1 à 20, à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽²⁾ :
 - Un mécanisme de versement d'un coupon conditionnel de 2,50%⁽³⁾ au titre du trimestre écoulé si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 80% de son Cours Initial⁽⁴⁾.
 - Les coupons conditionnels de 2,50%⁽³⁾ non versés au titre des trimestres précédents sont versés si le mécanisme de versement du coupon conditionnel est activé.
- Du trimestre 4 à 19, à chaque Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾, un remboursement anticipé automatique à hauteur de 100% du capital initial⁽³⁾ possible chaque trimestre si le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial⁽⁴⁾.
- À l'échéance des 5 ans, si le produit n'a pas été remboursé automatiquement par anticipation :
 - Soit, un remboursement à hauteur de 100% du capital initial⁽³⁾ à la Date de Remboursement Final⁽²⁾ si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60% de son Cours Initial⁽⁴⁾.
 - Sinon, **un risque de perte partielle ou totale du capital si le cours de l'Action est strictement inférieur à 60% de son Cours Initial⁽⁴⁾**.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit Phoenix Action SG, soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date de Constatation Initiale (le 28 avril 2023) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 5 mai 2028) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du Titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance Phoenix Action SG sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit Phoenix Action SG et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Marex Financial qui commercialise le produit Phoenix Action SG.

⁽¹⁾ Sujet à un mécanisme automatique de remboursement anticipé.

⁽²⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽³⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽⁴⁾ Cours de clôture à la Date de Constatation Initiale du 28 avril 2023.

AVANTAGES

- Du trimestre 1 à 20, à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾ :
 - Un mécanisme de versement d'un coupon conditionnel de 2,50%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 80% de son Cours Initial⁽³⁾.
 - Les coupons conditionnels de 2,50%⁽²⁾ non versés au titre des trimestres précédents sont versés si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 80% de son Cours Initial⁽³⁾.
- Du trimestre 4 à 19, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial⁽⁴⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors 100% du capital initial⁽²⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,98%⁽⁴⁾).
- À l'échéance des 5 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60% de son Cours Initial⁽³⁾, l'investisseur reçoit 100% du capital initial⁽²⁾ à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à -1,00%⁽⁴⁾ (dans le cas où aucun coupon conditionnel n'a été versé).

INCONVÉNIENTS

- **Phoenix Action SG présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, dans ce cas, la formule de remboursement ne s'applique pas et le prix dépend alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le cours de l'Action est inférieur à 60% de son Cours Initial⁽³⁾). Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final⁽¹⁾.
- Une faible variation de l'Action autour du seuil de 60% de son Cours Initial⁽³⁾ à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ peut faire fortement varier la valeur de remboursement du produit Phoenix Action SG.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 5 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,98%⁽⁴⁾).
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de paiement, faillite et mise en résolution de ce dernier (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le produit peut être proposé comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes versés par l'Action SOCIETE GENERALE SA, ce qui est moins favorable pour l'investisseur par rapport au cas où les dividendes sont réinvestis.**
- Dans un contexte de marché fortement baissier (cours de l'Action depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ toujours strictement inférieur à 80% de son Cours Initial), aucun coupon conditionnel ne sera versé.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que le coupon restant éventuellement encore à payer. Les notations de crédit peuvent être révisées à la baisse ou retirées sans préavis. Une notation n'est pas une recommandation quant à la capacité financière de Barclays ou une évaluation des risques du produit.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : Le produit présente un risque de perte en capital. En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du produit pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement du produit à maturité peut être inférieur au capital initial investi, voire nul.

⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽²⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽³⁾ Cours de clôture à la Date de Constatation Initiale du 28 avril 2023.

⁽⁴⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date de Constatation Initiale du 28 avril 2023, on observe le cours de clôture de l'Action et on le retient comme Cours Initial.

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON CONDITIONNEL

- Du trimestre 1 à 20, à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 80% de son Cours Initial⁽³⁾, l'investisseur reçoit à la Date de Paiement⁽¹⁾ correspondante :

Un coupon conditionnel de 2,50%⁽²⁾ au titre du trimestre écoulé
+
Tous les coupons conditionnels de 2,50%⁽²⁾ non versés au titre des trimestres précédents

- Sinon, l'investisseur ne reçoit aucun coupon conditionnel au titre du trimestre écoulé.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

- Du trimestre 4 à 19, à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à son Cours Initial⁽³⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

100% du capital initial⁽²⁾ (soit un TRA net maximum de 8,98%⁽⁴⁾)

- Si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue jusqu'à l'échéance des 5 ans.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

- En année 5, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, dans le cas où le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, si le cours de l'Action est supérieur ou égal à 60% de son Cours Initial⁽³⁾, l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

100% du capital initial⁽²⁾ (soit un TRA net de -1,00%⁽⁴⁾), dans le cas où aucun coupon conditionnel n'a été versé

- Sinon si le cours de l'Action est strictement inférieur à 60% de son Cours Initial⁽³⁾, l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale et reçoit à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

La Valeur Finale de l'Action⁽⁵⁾ (soit un TRA net négatif dans le cas où aucun coupon conditionnel n'a été versé)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Action.

⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽²⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽³⁾ Cours de clôture à la Date de Constatation Initiale du 28 avril 2023.

⁽⁴⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽⁵⁾ La Valeur Finale de l'Action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

- Seuil de de remboursement automatique anticipé
- Seuil de versement du coupon conditionnel
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Performance de l'Action par rapport à son Cours Initial

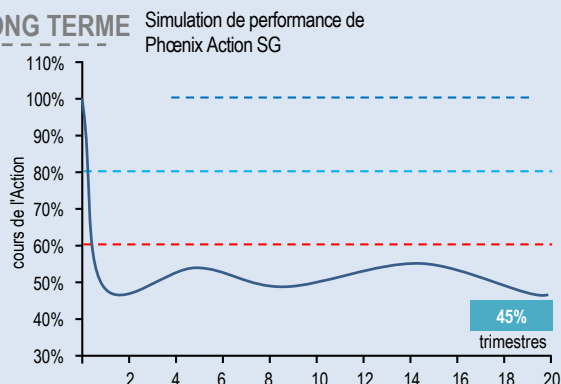
- xx Niveau de remboursement du capital initial
- ↓ Mécanisme de plafonnement des gains
- ↑ Versement du coupon conditionnel

CAS DÉFAVORABLE : ACTION FORTEMENT BAISSIERE À LONG TERME

Aux Dates de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾ des trimestres 1 à 20, l'Action clôture en dessous de son Cours Initial⁽²⁾ : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon conditionnel au titre des trimestres 1 à 20. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

À la fin de l'année 5, l'Action clôture à 45% de son Cours Initial⁽²⁾ (soit une baisse de 55%) soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit à l'échéance 45% du capital initial⁽³⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -15,55%⁽⁴⁾, similaire pour un investissement direct dans l'Action.

L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

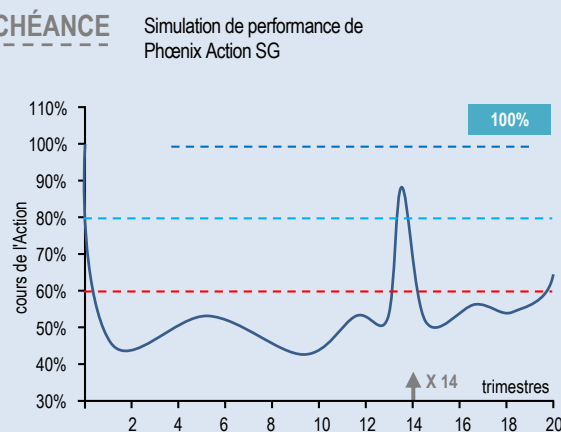


CAS MÉDIAN : BAISSÉ DE L'ACTION INFÉRIEURE À 40% À ÉCHÉANCE

À l'issue du trimestre 14, l'Action clôture au-dessus de 80% de son Cours Initial⁽²⁾ : l'investisseur reçoit un coupon conditionnel de 2,50%⁽³⁾ au titre de ce trimestre ainsi que les 13 autres coupons conditionnels non versés au titre des trimestres précédents, soit 35%.

Aux Dates de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾ des trimestres 4 à 19, l'Action clôture en dessous de son Cours Initial⁽²⁾ : le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.

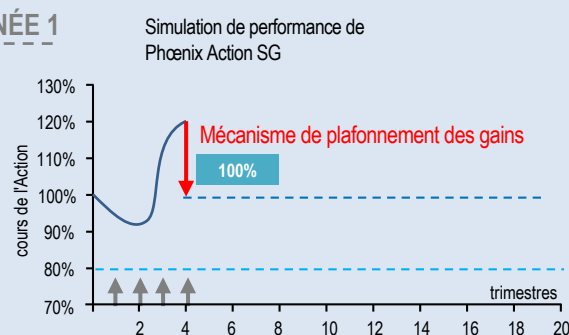
À l'issue de l'année 5, l'Action clôture à 65% de son Cours Initial⁽²⁾ (soit une baisse de 35%) : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ 100% du capital initial⁽³⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 5,64%⁽⁴⁾ (contre un Taux de Rendement Annuel net de -9,13%⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Action).



CAS FAVORABLE : HAUSSE DE L'ACTION À LA FIN DE L'ANNÉE 1

Aux Dates de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾ des trimestres 1 à 4, l'Action clôture au-dessus de 80% de son Cours Initial⁽²⁾ : l'investisseur reçoit un coupon conditionnel 2,50% au titre des 4 trimestres écoulés.

À l'issue de l'année 1, l'Action clôture à 120% de son Cours Initial⁽²⁾, le mécanisme de remboursement anticipé est activé : l'investisseur reçoit alors à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ 100% du capital initial⁽³⁾, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 8,98%⁽⁴⁾ (contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,22%⁽⁴⁾ pour un investissement direct dans l'Action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains).



⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 7 de la présente brochure.

⁽²⁾ Cours de clôture à la Date de Constatation Initiale du 28 avril 2023.

⁽³⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽⁴⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (cours de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

DESCRIPTION

Le groupe Société générale compte 117 000 collaborateurs, de 137 nationalités, présents dans 66 pays. La Société générale est une banque universelle. Le groupe se compose de trois grands piliers, soutenus par deux métiers.

Les trois piliers de la Société générale, au cœur du développement du modèle de banque relationnelle, sont :

- les réseaux de détail en France (Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama) ;
- les réseaux de détail à l'étranger (IBFS: International Banking and Financial Services) ;
- la banque de financement et d'investissement (SG CIB, GBIS, SGSS) qui gère d'un côté la banque de financement et les fixed income, le financement structuré, la dette, le forex, et de l'autre côté les equity et les activités de conseil.

En soutien au développement de ses trois piliers, les deux autres lignes métiers du groupe sont :

- les services financiers spécialisés et assurances ;
- la banque privée, gestion d'actifs et de services aux investisseurs.

Le cours de l'action SOCIETE GENERALE SA est accessible entre autres sur le site de Boursorama (<https://www.boursorama.com/cours/1rPGL/>) ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : GLE FP; code ISIN : FR0000130809.

Création	Secteur d'activité	Notation Moody's/S&P	Chiffre d'affaires	Résultat net
1864	Finance	A1/A	25,798 mds€ en 2021	5,641 mds€ en 2021

Source: Rapport Annuel 2021 SOCIETE GENERALE SA

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/2021-07/Integrated-Report-2020-2021.pdf>

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'ACTION SOCIETE GENERALE SA SUR 5 ANS⁽¹⁾



LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

⁽¹⁾ Source: Bloomberg, 2 décembre 2022

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Nature juridique	Titres de créance complexes de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.
Émetteur	Barclays Bank PLC. Notations en vigueur au 5 décembre 2022. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Devise	Euro
Garantie en capital	Pas de garantie en Capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance
Code ISIN	FR001400EIO5
Éligibilité	Comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation
Période de commercialisation	Du 2 janvier 2023 au 28 avril 2023
Taille de l'Émission	50 000 000 €
Prix d'Émission	100% de la Valeur Nominale
Prix d'achat	100% du Prix d'Émission
Valeur nominale	1 000 € (Minimum de souscription : 1 titre pour les contrats d'assurance-vie)
Durée d'investissement	5 ans (hors activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé)
Cours Initial	Prix de clôture du Sous-Jacent à la Date de Constatation Initiale
Date d'Émission	2 janvier 2023
Date de Constatation Initiale	28 avril 2023
Dates de Constatation Trimestrielle	28 juillet 2023, 30 octobre 2023, 29 janvier 2024, 29 avril 2024, 29 juillet 2024, 28 octobre 2024, 28 janvier 2025, 28 avril 2025, 28 juillet 2025, 28 octobre 2025, 28 janvier 2026, 28 avril 2026, 28 juillet 2026, 28 octobre 2026, 28 janvier 2027, 28 avril 2027, 28 juillet 2027, 28 octobre 2027, 28 janvier 2028, 28 avril 2028
Dates de Paiement du coupon conditionnel	5 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Trimestrielle correspondante
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	5 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Trimestrielle correspondante excepté les trois premières et la Date de Constatation Finale
Date de Constatation Finale	28 avril 2028
Date de Remboursement Final	5 mai 2028
Sous-jacent	Action SOCIETE GENERALE SA (code Bloomberg : GLE FP, code Reuters : SOGN.PA, devise de référence : EUR) dividendes non réinvestis, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.
Commission de distribution	Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres), de 2% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
Marché secondaire	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du Support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.
Publication et périodicité de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters, Telekurs et Barclays.
Diffusion des cours	Les cours seront diffusés quotidiennement, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant, et à titre indicatif sur la page publique Reuters « FR001400EIO5=BARL ».
Frais de sortie	Néant
Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.
Offre au Public	Non
Règlement/Livraison	Euroclear France
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Droit applicable	Droit français
Agent de calcul	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.

AVERTISSEMENT

Ce document à caractère promotionnel est établi sous la responsabilité de Marex Financial qui commercialise le produit Phoenix Action SG. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Marex Financial est amené à percevoir des rétrocessions de la part de nos fournisseurs de produits en contrepartie du service de distribution. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives. Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Phoenix Action SG afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Phoenix Action SG est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Disponibilité du Prospectus (Documentation juridique) : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 2 janvier 2023, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 30 juin 2022 et du Document d'Enregistrement en date du 1^{er} juin 2022 <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixedincome/2022/20220601-Barclays-Bank-PLC-Registration-Document.pdf> ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale sont disponibles sur les sites <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2022/GSSP%20BBPLC%20Base%20Prospectus%20%202022.pdf> (Prospectus) et <https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de Risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.